

Organismes de réglementation  
des services d'assurance canadiens  
(CISRO)

*PLAN STRATÉGIQUE*  
*2010-2013*

## ***1. INTRODUCTION***

CISRO est un groupe national qui réunit les organismes de réglementation du Canada dans le domaine de l'assurance. Ce groupe a pour mandat l'élaboration de normes permettant d'uniformiser les compétences et les pratiques des intermédiaires en assurance de personnes et de dommages.

CISRO s'efforce entre autres de s'exprimer d'une même voix en ce qui concerne les enjeux ayant un intérêt pour les autres organismes de réglementation des services financiers, les consommateurs et les intermédiaires, tout en se faisant mieux connaître.

Comme l'image, le profil et la notoriété de CISRO ainsi que les communications internes et externes sont au cœur de sa crédibilité et de son efficacité, il est primordial d'élaborer un protocole de diffusion des renseignements sur les politiques et les décisions de ce regroupement d'organismes.

## ***2. MEMBRES DE CISRO***

Les membres de CISRO proviennent des organismes de réglementation suivants :

- Insurance Council of British Columbia
- Alberta Insurance Council
- Saskatchewan Insurance Councils
- Insurance Council of Manitoba
- Commission des services financiers de l'Ontario
- Courtiers d'assurances inscrits de l'Ontario (RIBO)
- Autorité des marchés financiers
- Chambre de l'assurance de dommages
- Chambre de la sécurité financière
- Office of the Superintendent of Insurance du Nouveau-Brunswick
- Office of the Superintendent of Insurance de la Nouvelle-Écosse
- Office of the Superintendent of Insurance de Terre-Neuve-et-Labrador
- Prince Edward Island Office of the Attorney General
- Office of the Superintendent des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut
- Office of the Superintendent du Yukon

### 3. MISSION

**La mission du CISRO est la suivante...**

***Élaborer des initiatives qui favorisent une approche uniforme en matière de réglementation des intermédiaires en assurance.***

Le groupe de CISRO est composé d'organismes de réglementation des intermédiaires en assurance de toutes les administrations du Canada. Les responsables compétents de tous les ordres de gouvernement du Canada sont régulièrement invités à participer aux activités de la CISRO.

La principale responsabilité des membres de CISRO est de gérer le système de réglementation applicable aux intermédiaires en assurance qui relèvent d'eux. Bien que les membres de CISRO ne puissent édicter des lois, ils jouent un rôle important en conseillant les gouvernements relativement aux enjeux sur la réglementation touchant les intermédiaires en assurance.

Pour s'acquitter de sa mission, CISRO organise des réunions et des appels conférences et entretient des communications continues entre les membres, afin d'échanger des renseignements et collaborer pour trouver des solutions concertées aux problèmes communs liés à la réglementation.

#### 4. VISION

La vision de CISRO est la suivante :

*Établir des normes harmonisées et mutuellement reconnues de compétence et de pratique pour les intermédiaires en assurance de façon à garantir un niveau adéquat de protection des consommateurs dans l'ensemble du Canada.*

## **5. ACTIVITÉS PRINCIPALES**

Les principales activités établies par CISRO sont les suivantes :

### **1. Adopter des normes pour l'obtention de permis**

Élaborer un ensemble harmonisé et mutuellement reconnu de normes pour l'obtention de permis.

### **2. Maintenir des normes d'éducation**

Garantir l'application de normes de compétences à jour et viables.

### **3. Établir des pratiques normalisées**

Élaborer un ensemble commun de principes et de pratiques de distribution de produits et de services d'assurance par des intermédiaires en assurance.

### **4. Coopérer avec d'autres organismes de réglementation**

Consolider les relations de travail avec les membres du Conseil canadien des responsables de la réglementation d'assurance (CCRRA) et du Forum conjoint du marché financier (Forum conjoint) en ce qui a trait aux enjeux touchant les intermédiaires en assurance.

### **5. Échange d'information entre les membres internes**

Échanger des renseignements sur les politiques et les décisions.

### **6. Communiquer avec les parties intéressées**

Établir des méthodes efficaces de communication avec les membres de l'industrie, les autres organismes de réglementation et le public.

### **7. Surveiller les tendances au sein de l'industrie**

Établir un processus permettant de déceler les conditions changeantes du marché et des produits et d'en évaluer les répercussions sur les normes de réglementation.

## **6. PRIORITÉS STRATÉGIQUES**

*Les priorités stratégiques établies par CISRO sont les suivantes :*

1. Élaborer un ensemble de principes régissant les pratiques des intermédiaires.
2. Créer des normes communes pour l'obtention de permis.
3. Se doter d'une structure.
4. Élaborer un protocole de communication entre les membres de CISRO.

*Remarque :*

*CISRO reconnaît que chaque gouvernement possède des lois et des structures qui lui sont propres, et qui, de temps à autres, peuvent limiter ou empêcher la participation d'un organisme de réglementation à certaines des activités principales ou aux priorités stratégiques.*

## **7. ORGANISATION**

Les membres conviennent de ce qui suit :

- (i) Il serait inutile d'établir une structure trop rigide, et il est encore trop tôt pour songer à établir un secrétariat, une constitution et des règlements administratifs et à se constituer en société. Ces points sont reportés.
- (ii) Il est important de participer aux réunions de CISRO.
- (iii) Il faut nommer un PRÉSIDENT pour un mandat de deux ans. Le PRÉSIDENT n'est pas nécessairement tenu d'être l'hôte des réunions de CISRO. Le PRÉSIDENT n'est pas non plus nécessairement le porte-parole de CISRO ; les porte-parole seront choisis en fonction de la question abordée.
- (iv) Il y aura deux réunions par année, ainsi que des réunions de comités et des appels conférences au besoin.

Gestion de projet :

Dans les trois mois suivant la création d'un comité, les membres doivent recevoir un plan d'action comportant les renseignements suivants :

- objectifs
- horaires des réunions
- responsables du travail
- échéancier du projet